



Réunion de commission de suivi environnemental pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI)

19 juin 2018

Ancienne installation de stockage des déchets
non dangereux de Pariacabo

SOMMAIRE



- 1- ISDND Pariacabo
- 2- Rappel réglementaire
- 3- Etat actuel du site
- 4- Etudes et travaux engagés
- 5- Rétroplanning des actions à venir



ISDND PARIACABO



Localisation :

L'ISDnD au lieu-dit de « Pariacabo » est implantée sur la commune de Kourou

Accès :

Les terrains mis à dispositions se situent à l'ouest de l'agglomération de Kourou sur l'ancienne route du Dégrad Saramacca (route des PK)

Superficie :

8,2 hectares



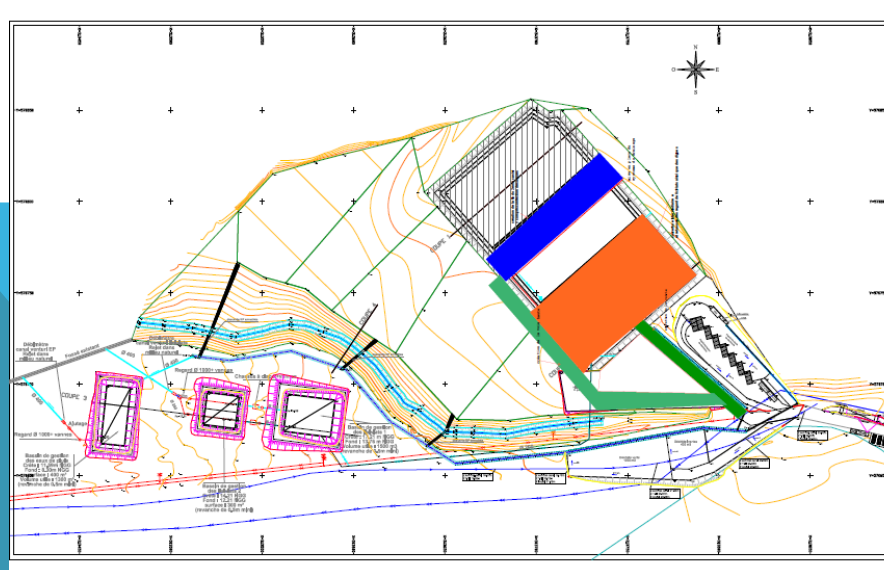
RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



La commune de Kourou a exploité le centre de stockage de déchets de Pariacabo à partir de 1980.

Au 03 juin 2009, l'exploitation de l'ISDnD a été autorisée par l'arrêté préfectoral originel n° 1111 SG/2D/2B/ENV.

Dans un souci d'amélioration de la situation environnementale et sanitaire, la ville de Kourou a entrepris en 2011 la réhabilitation des zones de dépôt « historique », la création d'un casier, la création d'une déchèterie simplifiée et d'une zone de dépôt de déchets inertes et de déchets verts.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



L'exploitation de la décharge a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux visant à sa fermeture et son exploitation, à savoir :

- **AP n°610 du 16 avril 2012** ordonnant la fermeture de la décharge d'ordures ménagères exploitées au lieu-dit « Mont Pariacabo » au 31 août 2012 ;
- **AP n°1/DEAL/2D/3B du 02 janvier 2013** mettant en demeure la Mairie de la commune de Kourou/CCDS de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral n°610 du 16 avril 2012 ;
- **AP n°2014 205-005 du 24 juillet 2014** modifiant l'arrêté n°1/DEAL/2D/3B du 2 janvier 2013 mettant en demeure la Mairie de la commune de Kourou/CCDS de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral n°610 du 16 avril 2012 lui ordonnant la fermeture de la décharge d'ordures ménagères qu'elle exploite au lieu-dit « Mont Pariacabo » sur le territoire de la commune de Kourou.
AP qui accorde une durée d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2015.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



- Au 1er janvier 2013, la CCDS au vue de ses statuts, s'est substituée à la ville de Kourou pour gérer la dite décharge dédiée à recevoir les déchets des communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo.
- Malgré les travaux engagés, l'arrêté préfectoral d'exploitation de la décharge de Pariacabo n'a pu être prorogé au delà de l'échéance du 31 décembre 2015.
- De ce constat, les élus communautaires de la CCDS ont acté favorablement quant au transfert des déchets de la collectivité vers le centre de stockage des déchets des Maringouins à **compter du 1^{er} janvier 2016.**



ETAT ACTUEL DU SITE



Au 1^{er} janvier 2018 :

- **Déchets ménagers :**
 - L'alvéole 1 est recouverte de latérite et localement de végétation
 - L'alvéole 2 : les déchets sont regroupés en dôme et recouverts de latérite suite à l'incendie d'octobre 2017
 - Organisation du transfert des déchets via l'aire de transfert réalisé au niveau de l'ancienne déchèterie de Kourou



ETAT ACTUEL DU SITE



- Encombrant :
 - Stockage provisoire en fond de site

- Déchet vert :
 - Stockage provisoire sur site
 - Étude de valorisation organique des déchets en cours



ETAT ACTUEL DU SITE



- L'ancienne décharge de Pariacabo étant désormais en arrêt d'exploitation, elle doit faire l'objet d'une réhabilitation intégrale.
- La société BURGEAP a été mandatée pour la réalisation de l'étude de réhabilitation de ce site – avril 2017.

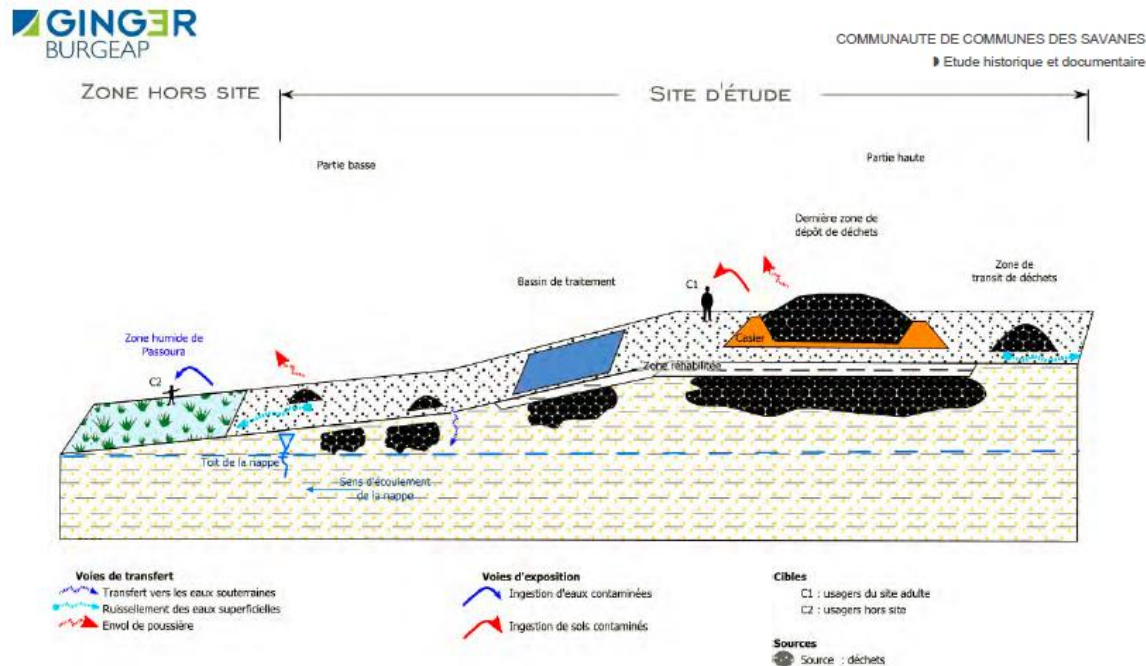


Figure 13 : Schéma conceptuel : usage actuel

RÉHABILITATION DU SITE - ETUDE



Phase I

Etude historique et documentaire

Caractérisation de l'impact du site sur l'environnement

Caractérisation de l'état actuel de pollution du site

Phase II

Investigations de terrain

Phase III

Evaluation et analyse des risques et impacts

Phase IV

Proposition de solutions de réhabilitation de l'ensemble du site

Phase V

Proposition de valorisation du site après réhabilitation

En cours

Rendu

Semaines 26/ 27

Rendu

Semaine 29

RÉHABILITATION DU SITE – TRAVAUX



Rétroplanning prévisionnel

Année	2018							2019									
Mois	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Consultat. Moe T.	■	■	■														
M. Œuvre travaux				■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■
Consultat. Travaux								■	■	■							
Marché de travaux												■	■	■	■	■	■